

académie
Poitiers

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Charente-Maritime

éducation
nationale

L'inspectrice d'académie
Directrice académique des services de
l'éducation nationale de Charente-Maritime

à

Mesdames et Messieurs les professeurs des
écoles

s/c de Mesdames et Messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale

La Rochelle, le 27 Août 2019

Direction des services
départementaux de
l'éducation nationale
de Charente-Maritime

Objet : Participation des intervenants bénévoles pour l'encadrement renforcé de
l'activité « cyclisme » lors des sorties scolaires sur la voie publique

Affaire suivie par
Pascale BOURDIER
et
Renaud BONNENFANT
Conseillers pédagogiques
départementaux EPS

Téléphone :
0609331783
0617201236

Courriel :
cpdeps17@ac-poitiers.fr

Adresse postale
Cité administrative Duperré Place
des cordeliers
CS60508
17021 La Rochelle Cedex 1

Le programme "Savoir Rouler à Vélo", vise à généraliser l'apprentissage du vélo et la formation nécessaire à une réelle autonomie sur la voie publique avant l'entrée au collège. Comme d'autres programmes développés au sein des établissements scolaires, il fait la promotion de la pratique d'une activité physique régulière, notamment auprès des plus jeunes qui sont de plus en plus touchés par la sédentarité, tout en promouvant un mode économique et écologique de déplacement.

A partir de Janvier 2020, tous les bénévoles intervenant pour l'encadrement « cyclisme » (pratique du vélo sur la voie publique) lors d'une sortie scolaire devront être agréés par l'IA-DASEN de Charente-Maritime.

Dans le cadre de l'éducation physique ou/et des sorties scolaires, les élèves de CE2, CM1, CM2 peuvent se déplacer sur la voie publique, ouverte à la circulation à vélo. Préalablement, ils doivent avoir vécu une séquence d'apprentissage « vélo » et avoir bénéficié d'une éducation à la route au cours de leur cursus.

Le taux d'encadrement minimum pour ces sorties scolaires est de 2 adultes jusqu'à 24 élèves et, au-delà, d'un adulte supplémentaire pour 12 élèves. Au regard de l'âge des élèves, de leur pratique de l'activité et des déplacements à effectuer, il est recommandé d'augmenter ce nombre d'intervenants si nécessaire jusqu'à 1 pour 6 élèves.


La démarche d'obtention de l'agrément « vélo » est identique à celle de la « natation » :

Les bénévoles participent à une des sessions d'informations et à un test permettant de valider la compétence de l'intervenant. Les sessions sont organisées par l'équipe EPS17.

Le directeur fournit à chacun des participants le formulaire de demande d'agrément annuel (annexe 2 vélo de la note de l'IA-DASEN du 20 juin 2018).

Il transmet la fiche récapitulative au CPC EPS de toutes les demandes des intervenants bénévoles avant la session (annexe 3 vélo de la note de l'IA-DASEN du 20 juin 2018).

Conformément à la procédure en place, il est rappelé aux directeurs que toute intervention concernant les activités physiques et sportives doit faire l'objet d'une demande sur l'application « Intervenants extérieurs 1D » que l'intervenant soit bénévole ou rémunéré.


DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX
DE L'EDUCATION NATIONALE
DE LA CHARENTE-MARITIME
PLACE DES CORDELIERS
17021 LA ROCHELLE CEDEX 01
Annick BAILLOU

Références :

- *Bulletin Officielle n°7 hors-série du 23 septembre 1999 « Organisation des sorties scolaires pour les écoles maternelles et élémentaires publiques »,*
- *Circulaire interministérielle n°2017-116 du 6 octobre 2017 « Encadrement des activités physiques et sportives des écoles maternelles et élémentaires publiques »,*
- *Note de l'IA-DASEN du 20 juin 2018 « Participation des intervenants extérieurs à l'encadrement des activités physiques et sportives sur le temps scolaire, dans les écoles maternelles et élémentaires publiques. »*
- *Lancement du programme « Savoir Rouler à vélo », communiqué de presse du 12 avril 2019 de Jean-Michel Blanquer :*
<https://www.education.gouv.fr/cid141021/lancement-du-programme-savoir-rouler-a-velo.html>